



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CÈRE et DORDOGNE

## **Compte rendu de la séance du 13 juin 2016**

Président : AYROLES Francis

Secrétaire : PELE Michel

Présents :

Monsieur Philippe RODRIGUE, Monsieur Elie AUTEMAYOUX, Madame Angèle PREVILLE, Monsieur Pierre CHAUMEL, Monsieur Didier POUCH, Madame Sylvie BONHOMME, Monsieur Pierre DELPEYROUX, Monsieur Pierre MOLES, Madame Marie-José BOUYSSET, Madame Laurence LACATON, Monsieur François BIASSETTE, Madame Catherine ALBERT, Monsieur David LABORIE, Monsieur Jean-Pierre MESPOULHE, Madame Claire DELANDE, Monsieur Michel PELE, Madame Françoise TAKIS, Monsieur Michel MOULIN, Monsieur Francis AYROLES, Monsieur Jacques VABRE, Monsieur Patrice VIDIEU, Monsieur Jacques LORBLANCHET, Madame Nadège DUMAS-MARROUFIN, Madame Solange CANCES, Madame Catherine MARTINEZ, Monsieur Olivier FREGEAC, Madame Eliane LAFARGE, Madame Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

Monsieur Cyril BESSONIE donne pouvoir à Madame Marie-José BOUYSSET

Madame Yvette DELPY donne pouvoir à Monsieur Elie AUTEMAYOUX

Monsieur Jacques FERRAND donne pouvoir à Monsieur David LABORIE

Monsieur Jean-François LESCURE donne pouvoir à Monsieur Jacques LORBLANCHET

Madame Marie-Paule RIOM donne pouvoir à Monsieur Pierre CHAUMEL

Excusés :

Monsieur Christophe PROENCA, Madame Sylvie FOURQUET

### **Ordre du jour:**

#### **A/ Election d'un/e secrétaire.**

#### **B/ Rapporteur Monsieur Francis AYROLES.**

##### **B-1/ Regroupement EPCI (délibération)**

Compte-rendu de la CDCI du 30 mai 2016 pour l'organisation territoriale du Nord u LOT.

##### **B-2/ FPIC 2016 + modification budgétaires (délibérations)**

Etats préfectoraux ci-joints.

##### **B-3/ Bâtiment Services Techniques (délibérations)**

Création d'une commission de réflexion,

Mise en place de l'opération,

Financement.

##### **B-4/ Centre Culturel / Crèche (informations/délibérations) :**

Acquisition Maison Monsieur BLACLARD : requête déposée au Tribunal administratif.

##### **B-5/Desserte Collège/SDIS (délibération)**

Projet aménagement : présentation.  
Maîtrise d'œuvre

B-6/ Achat matériel (délibération)

Tracteur tondeuse en remplacement matériel usagé.

B-7/ Ateliers Métiers d'art par le Feu (information/délibération)

Avancée du projet.

B-8/ Divers:

Prêt Crédit Agricole (délibération) modification décision du 23 mai 2016 suite erreur de saisie.

C/Rapporteur Madame Solange CANCES : Commission Petite Enfance – RAM – ALSH- Mise en place TAP

TAP 2016 : (délibération) Présentation budget et coût (effectifs au 01/01/2016).

D/ Rapporteur Monsieur Pierre MOLES : Commission Economie - Aménagement de l'espace : Sécurité Zone (information/délibération) : présentation entreprise.

E/ Rapporteur Monsieur David LABORIE : Commission Administration – Ressources Humaines

Contrats vérification des installations électriques (délibération) :

- Maison de la Solidarité,
- Ateliers techniques.

F/ Rapporteur Monsieur Elie AUTEMAYOUX : Commission Centre Social – Ludothèque – Seniors – Famille -Jeunesse

Tarifs ludothèques (délibération) : rajout

- Mallette anniversaire (comprenant plusieurs jeux) 10,00 euros

**POUVOIR <sup>(1)</sup>**

Je soussigné(e) ..... donne pouvoir  
à .....

..... (2)  
de me représenter à la réunion convoquée pour le ..... à h de  
prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>(3)</sup> auquel cette réunion  
serait reportée pour cause quelconque.

Fait à ..... le .....201 .....

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

(2) Nom, prénom, adresse

(3) Durée de validité : trois reports au maximum

\*\*\*\*\*

## Avis arrêté préfectoral : projet périmètre EPCI Nord LOT

Délibération n° DE\_13062016\_01

Résultat du vote : Refusée - Votants : 33 - Pour : 7 / Contre : 25 / Abstention : 1

Monsieur le Président fait un compte rendu de la dernière réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) du 30 mai 2016 où a été présenté :

- L'amendement suivant : Fusion CAUVALDOR, CERE et DORDOGNE et SOUSCEYRAC en QUERCY (vote : Pour = 25/Contre = 5/Abstention = 3) => Rejeté car obligation d'obtenir au minimum 27 voix ;

- Pour avis : Fusion CERE et DORDOGNE et SOUSCEYRAC en QUERCY (Vote : Pour = 9/Contre = 23/ Abstention = 1) => Rejeté car obligation d'obtenir au minimum 27 voix.

Faute d'accord, Madame la Préfète a retenu le projet de périmètre suivant : rapprochement des EPCI CAUVALDOR, CERE et DORDOGNE et de la Commune de SOUSCEYRAC en QUERCY, notifié par arrêté préfectoral du 3 juin 2016. Cet arrêté est conforme au projet de SDCl du 14/10/2016 dit scénario de l'équilibre.

Les débats s'engagent après lecture de l'arrêté préfectoral DRCP/2016/040.

Certains élus regrettent :

- que les décisions des conseillers communautaires Cère et Dordogne et municipaux du territoire n'aient pas été prises en considération ;
  - que l'avis de la CDCI du 30 mai 2016 n'ait pas été suivi par Madame la Préfète ;
- et souhaitent que Cère et Dordogne maintienne sa position initiale pour affirmer son identité.

D'autres s'interrogent :

- N'a-t-on pas épuisé toutes les possibilités, existe-t-il d'autres scénarii ?
- Faut-il attendre l'arrêté définitif de périmètre ?
- Quel avenir pour notre territoire et sa population dans un si grand ensemble (79 communes – 47 000 habitants) ?
- Que deviennent nos compétences, nos agents et nos projets ?

Monsieur le Président rappelle que la Loi NOTRe nous oblige à un regroupement, notre territoire ne pouvant prétendre à aucune dérogation. La question est : faut-il attendre ou anticiper en travaillant ensemble ?

Après discussion, les élus rejettent le projet de territoire du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes CAUVALDOR, de la Communauté de Communes CERE et DORDOGNE et la Commune de SOUSCEYRAC en QUERCY – Pour 7/ Contre 25/ Abstention 1 -

\*\*\*\*\*

## Études sur nouvel EPCI Nord LOT

Délibération n° DE\_13062016\_02

Résultat du vote : Refusée - Votants : 33 - Pour : 10 / Contre : 23 / Abstention : 0

Monsieur le Président propose aux élus présents de réaliser sous réserve d'accord des deux autres territoires (CAUVALDOR / SOUSCEYRAC en QUERCY) plusieurs études de nos différentes structures : fiscale, financière et organisationnelle 2016 et perspective 2017 en vue d'un éventuel regroupement.

L'étude fiscale et financière pourrait être faite par les services de la DGFIP du LOT et le côté organisationnel et compétences par un bureau privé ; quant au financement, une clef de répartition pourrait être trouvée entre les différents signataires

Après débats, quant à la pertinence de ces études, le conseil communautaire rejettent la proposition de Monsieur le Président – Pour 10/ Contre 23/ Abstention 0 -

\*\*\*\*\*

Fiscalité - FPIC 2016

Délibération n° DE\_13062016\_03

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les notifications de dotations 2016 mises en ligne sur le site de la DGCL faisaient apparaître un montant prélevé de 504 559,00 euros pour l'ensemble du territoire appelé le FPIC ; cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines Intercommunalités et Communes pour le reverser à des Intercommunalités et Communes moins favorisées.

Il donne lecture d'un courrier émanant des services de l'Etat relatif à ce prélèvement qui concerne l'ensemble du territoire (dit ensemble intercommunal) avec une répartition entre la Communauté de Communes Cère et Dordogne et les seize Communes.

Il informe les conseillers présents que trois modes de répartition sont possibles :

- Conserver la répartition dite de droit commun selon les montants calculés de répartition de ce fonds - aucune délibération n'est nécessaire ;
- Opter pour une répartition dérogatoire en fonction de différents critères définis par la Loi (population, écart revenu par habitant des communes et revenu moyen par habitant de EPCI, potentiel fiscal ou financier + d'autres critères choisis par le conseil communautaire) sans pouvoir s'écarter de plus de 30 % du montant du droit commun - cette décision doit être prise à la majorité des 2/3 de l'assemblée communautaire dans un délai de deux mois à compter de la notification du montant du FPIC ;
- Opter pour une répartition dérogatoire libre, aucune règle n'est obligatoire ; cette décision peut être prise à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI d'où pas de délibération des Communes membres dans un délai de deux mois à compter de la notification du montant du FPIC ou à la majorité des 2/3 par l'EPCI dans un délai de deux mois à compter de la notification du montant du FPIC, avec approbation des conseils municipaux dans les deux mois suivant la décision de la communauté de communes.

Après discussion, les élus présents à l'unanimité

- optent pour une répartition dérogatoire libre à savoir la prise en charge totale du FPIC 2016 par le budget communautaire
- décident que la répartition du FPIC pour 2016 sera la suivante :

Communes	Répartition dérogatoire libre
BELMONT BRETENOUX	0,00
BIARS SUR CERE	0,00

BRETENOUX	0,00
CAHUS	0,00
CORNAC	0,00
ESTAL	0,00
GAGNAC SUR CERE	0,00
GINTRAC	0,00
GIRAC	0,00
GLANES	0,00
LAVAL DE CERE	0,00
PRUDHOMAT	0,00
PUYBRUN	0,00
ST MICHEL LOUBEJOU	0,00
TAURIAC	0,00
TEYSSIEU	0,00
TOTAL	0,00
CC Cère et Dordogne	-504 559,00
TOTAL	-504 559,00

- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

#### Vote de crédits - DM 2016-001 - article 73925

Délibération n° DE\_13062016\_04

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire

- modifie les crédits budgétaires comme suit :

	Recettes	Dépenses
73925 (030) Fonds péréquation ressources intercommunales	0,00	136 121,00
61521 (030) Entretien terrains	0,00	- 11 121,00
615221 (030) Entretien bâtiments publics	0,00	- 20 000,00
615232 (030) Entretien réseaux	0,00	- 20 000,00
61551 (030) Entretien matériel roulant	0,00	- 20 000,00
61558 (030) Entretien autres biens mobiliers	0,00	- 15 000,00
6156 (030) Maintenance	0,00	- 20 000,00
6188 (030) Autres frais divers	0,00	- 15 000,00
6226 (030) Honoraires	0,00	- 15 000,00
TOTAL	0,00	0,00

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

#### Accès piscine agents communautaires

Délibération n° DE\_13062016\_05

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle la décision DE\_23052016\_15 relative à la période d'ouverture de la Piscine communautaire pour 2016.

Suite à la demande d'agents communautaires, il propose que l'accès de la piscine pendant la période scolaire (jusqu'au 5 juillet) soit autorisé aux agents de la communauté de communes Cère et Dordogne sous réserve de l'accord du maître-nageur.

Les conseillers communautaires entérinent cette proposition et autorisent l'accès de la piscine aux agents communautaires pendant les heures d'ouverture aux scolaires.

\*\*\*\*\*

#### Centre Culturel / Crèche

Informations/délibérations : Acquisition Maison Monsieur BLACLARD, requête déposée au Tribunal administratif.

\*\*\*\*\*

#### Desserte collège / SDIS - Maîtrise oeuvre

Délibération n° DE\_13062016\_06

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancée du dossier : Aménagement de la voie de desserte du futur Collège et du SDIS ; la mission confiée au SDAIL avance et une première ébauche du programme de cette opération a été présentée.

Il s'agit de la création d'une route nouvelle de 430 mètres de long de deux voies avec un giratoire de rayon d'environ 15 mètres. Un cheminement piétonnier sera aménagé côté collège avec une traversée piétonne au droit de la trame verte pour faire la liaison entre le collège et toutes les infrastructures sportives et culturelles communautaires

Cette voie assure également au SDIS lors des interventions un accès rapide et sécurisé au réseau routier structurant les différents secteurs de l'agglomération.

De 2016 à 2021, les travaux de voirie et de réseaux à la charge de la communauté de communes pourraient être scindés en deux tranches :

1<sup>er</sup> phase : Etudes, terrassement, réseaux divers et construction de chaussée depuis la couche de forme à la couche de base et ce pour permettre l'accès au chantier de construction du collège.

2<sup>ème</sup> phase : éventuelles réparations de la structure de chaussée, couche de roulement et aménagements travaux structurants (signalisation, aménagement paysager,...).

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2012, la commune de BRETENOUX alors maître d'ouvrage de ce dossier, avait lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre et

avait retenu le groupement DORVAL/FRESQUET/FRAUCIEL/DEJANTE pour un montant total HT de 52 203,20 euros. Il rappelle à l'assemblée que de cette voirie dépend la construction du collège.

Conscient que les délais impartis sont très courts et afin de bénéficier d'aides, les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés rapidement, il sollicite donc l'accord des conseillers communautaires pour transférer par avenant la maîtrise d'œuvre initialement validée par les élus de BRETENOUX à la Communauté de Communes si réglementairement cela s'avère possible précisant que les travaux ne correspondent pas à 100 % à ceux prévus au départ.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire entérine sa proposition à savoir le transfert de la maîtrise d'œuvre de la commune de BRETENOUX à la communauté de communes suite à la prise de compétence de voirie (desserte collège/SDIS) sous réserve de validation par le contrôle de légalité avec signature de tous les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

#### Travaux ateliers art par le Feu

Délibération n° DE\_13062016\_07

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 33 - Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la décision DE\_15022016\_14 relative à la maîtrise d'œuvre et aux travaux au bâtiment des Ateliers d'art par le Feu.

Les demandes de devis pour raccordements et déplacements Compteurs Eau / Raccordement réseau d'assainissement ont été déposées auprès des services concernés ; le coût du déplacement de la cuve de Gaz compte tenu de son emplacement actuel serait de 5 363,00 euros HT

La consultation pour les travaux comportant 6 lots a donné les résultats suivants :

N°	LOT	Entreprise	Offre	Option	Total
1	Maçonnerie	RODRIGUE Christian BRETENOUX - 46	5 399,42 €	/	5 399,42 €
2	Plâtrerie	MISSIGOÏ SARL BETAÏLLE - 46	5 992,16 €	2 394,78	8 386,94 €
3	Electricité	CADIERGUES Eric PRUDHOMAT - 46	5 142,21 €	/	5 142,21 €
4	Plomberie	BARNABE J. SARL ST MICHEL LOUBEJOU - 46	11 308,00 €	/	11 308,00 €
5	Carrelage	MARROUFIN SARL GAGNAC SUR CERE 46	2 587,70 €	/	2 587,70 €
6	Peinture	MISSIGOÏ SARL BETAÏLLE - 46	2 203,22 €	/	2 203,22 €
TOTAL HT			32 632,71 €	2 394,78 €	35 027,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, entérine ces propositions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### Prêt crédit agricole - Modification

Délibération n° DE\_13062016\_08

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32- Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par décision DE\_23052016\_04, le conseil communautaire a retenu l'offre de prêt de la Caisse du Crédit Agricole pour

- Travaux Centre culturel / crèche pour un montant de 130 000,00 euros ;
- Création d'une voirie de desserte nouveau collège et bâtiment SDIS pour un montant de 33 000,00 euros.

Lors de la rédaction de la délibération, une erreur a été commise pour les modalités de remboursement, il faudrait modifier comme suit :

Remboursement : échéances mensuelles constantes.

Le conseil communautaire valide cette modification et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

\*\*\*\*\*

### Financement rythmes solaires tap 2016

Délibération n° DE\_13062016\_09

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Madame la Vice-Présidente chargée de la commission Petite Enfance – RAM – ALSH – Mise en place rythmes scolaires, présente le budget 2016 pour financer les temps des activités périscolaires (TAP) gérés par la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (date transfert compétence).

Le coût prévisionnel global de la dépense pour 2016 s'élève à 196 265 ,97 euros (charges de personnel et frais divers hors déficit) ; après déduction des aides et participations autres que communales ou syndicales, il resterait à financer 91 842,00 euros à répartir entre les élèves fréquentant les écoles du territoire

Compte tenu le nombre d'élèves fréquentant les écoles du territoire, à savoir 767 enfants, le coût par élève et par an est donc 119,74 euros.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres présents que

- la communauté de communes demande aux communes ayant une école une participation de 119,74 euros par élève et par an ;
- la communauté de communes rembourse aux communes les frais relatifs aux mises à disposition des personnels communaux dans le cadre de cette compétence et à l'encadrement prévu par la loi (conformément aux conventions signées entre les parties) ;
- tous les ans, un bilan financier sera réalisé afin de calculer et de réajuster si nécessaire les montants sollicités.

Après discussion, les élus communautaires entérinent ces propositions et chargent Monsieur le Président de mettre en application cette décision.

\*\*\*\*\*

### Sécurité Zone Industrielle

Délibération n° DE\_13062016\_10

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Vice-Président chargé de la commission Economie – Aménagement de l'Espace, rappelle aux élus présents que par décision n° DE\_23062016\_13, la Société Nouvelle PROSEGA avait été désignée pour assurer les rondes de surveillance sur la zone industrielle communautaire BIARS – GAGNAC pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Il donne lecture d'un courriel du 10 juin 2016, émanant d'un responsable de cette société nous informant que PROSEGA suite à l'audience du Tribunal de Commerce de BRIVE était en liquidation judiciaire ; ce même tribunal ayant mis sa décision en délibéré au 14 juin 2016, la sécurité de la zone sera assurée jusqu'au 13 juin inclus. Un courrier sera adressé aux entreprises de la zone pour les informer de la situation.

Compte tenu des éléments énumérés ci-dessus, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation (ci-joint cahier des charges) pour 12 mois.

Conscients de la gêne occasionnée par cette situation et après discussion, les élus communautaires chargent Monsieur le Président de mettre en application cette décision.

\*\*\*\*\*

### Vérifications électriques bâtiments

Délibération n° DE\_13062016\_11

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Vice-Président chargé de la commission Administration- Ressources Humaines explique à l'assemblée que la vérification des installations électriques des bâtiments Maison de la Solidarité Avenue de la Libération à Bretenoux et Ateliers Techniques Route de Lourdes à Bretenoux, n'a pas été faite à ce jour.

Il apparaît indispensable surtout en matière de sécurité et d'assurance pour la prise en charge d'un éventuel sinistre, que soit effectuée la vérification des installations électriques pour ces deux bâtiments, hors à ce jour il n'existe aucun contrat pour ces contrôles.

Entendu son Vice-Président, le Conseil Communautaire

- entérine cette proposition à compter de ce jour,
- accepte suivant le détail ci-dessous le devis de la Société VERITAS – 87, Rue Saint Firmin, Résidence Wagner, 12850 ONET LE CHATEAU qui intervient déjà pour tous les autres bâtiments communautaires :

**ATELIERS TECHNIQUES**

1<sup>ère</sup> vérification ponctuelle : 144.00 € TTC  
Vérification périodique annuelle : 108.00 € TTC  
MAISON DE LA SOLIDARITE  
1<sup>ère</sup> vérification ponctuelle : 180.00 € TTC  
Vérification périodique annuelle : 120.00 € TTC

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents indispensables à l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

#### Tarif ludothèque

Délibération n° DE\_13062016\_12

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Vice-Président chargé de la commission Centre Social - Ludothèque - Seniors - Famille – Jeunesse rappelle à l'assemblée qu'une régie de recettes avait été créée pour l'encaissement des abonnements de la Ludothèque-Médiathèque.

Il propose de compléter les tarifs comme suit :

Prêt Mallette « anniversaire » comprenant plusieurs jeux 10,00 euros

Le conseil communautaire valide cette proposition et charge Monsieur le Président de la mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

\*\*\*\*\*

#### Vente véhicule OPEL COMBO 910 JX 46

Délibération n° DE\_13062016\_13

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président informe l'assemblée que le véhicule OPEL COMBO immatriculé 910 JX 46 appartenant à la Communauté de communes Cère et Dordogne depuis le 23 janvier 2002 pourrait être vendu pour la somme de 500,00 euros suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique (décision DE\_23052016\_10).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, entérine cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

création cui cae au 01.07.2016 - ALSH / TAP

Délibération n° DE\_13062016\_14

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Vice-Président chargé de la Commission Administration – Ressources Humaines informe l'assemblée que le contrat CAE de Madame Sandrine DIOT-PUYJALON (service ALSH-TAP) arrive à échéance au 30 juin 2016.

Afin de pallier à ce départ, il propose de recruter un agent en contrat aidé CAE pour 28 heures hebdomadaires pour 12 mois avec formation.

Après discussion, le Conseil communautaire,

- entérine cette proposition, à savoir la création d'un Contrat Unique d'Insertion – CAE à compter du 1<sup>er</sup> juillet rémunéré sur la base du SMIC pour 12 ans à raison de 28 heures hebdomadaires avec une formation,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

#### Vente parcelles zone industrielle SCI HE

Délibération n° DE\_13062016\_15

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 32 - Pour : 32 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Président rappelle la décision DE\_23052016\_12 relative à la vente des parcelles AS 128, AS 167 et AS 168 pour une surface totale de 2 693 m<sup>2</sup> à la Société HYDRAU ELECT (Commune de BIARS SUR CERRE).

Les dirigeants de cette société nous ont informés de la création de la SCI HE qui souhaite acquérir ces terrains et propose donc de modifier la délibération citée ci-dessus.

Les termes de la vente restent inchangés seul le nom de l'acheteur est modifié.

Les conseillers communautaires :

- entérinent cette proposition ;
- confirment le prix de 9,28 euros le m<sup>2</sup> pour une surface totale de 2 693 m<sup>2</sup> (conformément avis des Domaines du 23/05/2016) et qu'il n'y a pas de marge ;
- autorisent Monsieur le Président à signer avec la SCI HE tous les documents nécessaires à cette transaction ;
- désignent Maître GAILLARD comme notaire chargé de ce dossier suite à la demande de l'entreprise SCI HE.

- Vu le 29 août 2016 -

M. Pele'

